



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge

16130205

09 SEP. 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0634.853.914

Dénomination

(en entier) : GERKEN GROUP

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue des Abeilles 17 - 1050 Bruxelles

**Objet de l'acte : Déclaration actionnaire unique - Démission/nomination d'administrateurs -
Démission d'administrateurs-délégués - Transfert de siège social**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 juillet 2016

Conformément à l'article 2, alinéa 2 des statuts de la Société, le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante avec effet au 1er août 2016: IT Tower, 18ème étage, avenue Louise, 480 B-1050 Bruxelles.

Le Conseil d'administration décide de donner mandat à Mesdames Danielle Machiroux et Marilyn Jonckheere, du Cabinet d'avocats Jones Day, rue de la Régence 4 à 1000 Bruxelles, chacune pouvant agir individuellement et ayant pouvoir de substitution, afin de signer et déposer tout formulaire requis pour la publication au Moniteur belge des décisions ci-avant et, le cas échéant, pour mettre à jour l'inscription de la Société à la Banque Carrefour des Entreprises, par l'intermédiaire de tout greffe ou guichet d'entreprises.

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique du 1^{er} août 2016

Conformément à l'article 646§2 du Code des sociétés, indication de la réunion de toutes les actions de la société GERKEN GROUP SA entre les mains d'un seul actionnaire:

En date du 4 juillet 2016, WABTEC UK INVESTMENT LIMITED, dont le siège social est établi à Howard House, Graycar Business Park, Barton Under Needwood, Staffordshire, DE13 8EN (Royaume-Uni), immatriculée à la Companies House sous le numéro 07832164, est devenue propriétaire l'ensemble des 6.000 actions nominatives de la Société.

L'Actionnaire unique prend acte des démissions respectives de:

- Frédéric GERKEN;
- Pascal GERKEN; et
- Léopold GERKEN

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1er août 2016.

L'Actionnaire Unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 1er août 2016:

- Karl Heinrich COLMER, demeurant à Johann-Ehrens-Str. 22, 49762 Fresenburg, Allemagne;
- Michael GRUNWALD, demeurant à Steinstr. 7, 48465 Schüttorf., Allemagne; et
- Patrick DUGAN, demeurant à 401 Lenox Court, Gibsonia, PA 15044, Etats-Unis d'Amérique.

L'Actionnaire Unique décide que les mandats d'administrateur de Karl Heinrich COLMER, Michael GRUNWALD et Patrick DUGAN prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2022 pour approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2021.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/09/2016 - Annexes du Moniteur belge

L'Actionnaire Unique décide enfin que les mandats d'administrateur de Karl Heinrich COLMER, Michael GRUNWALD et Patrick DUGAN ne seront pas rémunérés.

L'Actionnaire Unique confirme que la Société est valablement représentée vis-à-vis des tiers et en justice par deux administrateurs, agissant conjointement, conformément à ses statuts.

L'Actionnaire Unique décide de donner mandat à Mesdames Danielle Machiroux et Marilyn Jonckheere, du Cabinet d'avocats Jones Day, rue de la Régence 4 à 1000 Bruxelles, chacune pouvant agir individuellement et ayant pouvoir de substitution, afin de signer et déposer tout formulaire requis pour la publication au Moniteur belge des décisions ci-avant et, le cas échéant, pour mettre à jour l'inscription de la Société à la Banque Carrefour des Entreprises, par l'intermédiaire de tout greffe ou guichet d'entreprises.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} août 2016

Le conseil d'administration décide de confier la présidence du conseil d'administration à Monsieur Michael GRUNWALD avec effet à compter du 1^{er} août 2016.

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Messieurs Frédéric et Pascal GERKEN en qualité d'administrateurs-délégués de la Société avec effet à compter du 1^{er} août 2016.

Le Conseil d'administration décide de donner mandat à Mesdames Danielle Machiroux et Marilyn Jonckheere, du Cabinet d'avocats Jones Day, rue de la Régence 4 à 1000 Bruxelles, chacune pouvant agir individuellement et ayant pouvoir de substitution, afin de signer et déposer tout formulaire requis pour la publication au Moniteur belge des décisions ci-avant et, le cas échéant, pour mettre à jour l'inscription de la Société à la Banque Carrefour des Entreprises, par l'intermédiaire de tout greffe ou guichet d'entreprises.

Danielle Machiroux
Mandataire